

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

**PORT DE BARNEVILLE-CARTERET
CONSEIL PORTUAIRE DU
1^{er} DECEMBRE 2023**

RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITE 2023

I - DOMAINE ADMINISTRATIF

a) Délimitation

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative aux transferts de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition au département de la Manche a été constatée par procès-verbal en date du 4 juillet 1985.

L'autorisation d'extension du port sollicitée par l'assemblée départementale par délibération en date du 28 septembre 1993 pour entreprendre des travaux d'aménagement a été délivrée par monsieur le préfet le 23 novembre 1993.

L'extension du port de Barneville-Carteret a nécessité la mise à disposition au conseil général des dépendances du domaine public maritime Etat par convention du 23 novembre 1993.

b) Occupation

Concession

Concession :

Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche

Le port de Barneville-Carteret fait l'objet d'un contrat de délégation de service public passé entre le conseil départemental de la Manche et la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche en date du 2 juin 2020. La convention a pris effet le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 30 ans et prendra fin le 31 décembre 2049.

Occupations temporaires

En ce qui concerne des terre-pleins des autorisations sont accordées à :

La Grand Voile, pour l'occupation d'une terrasse quai des Américains, l'échéance est fixée au 31 décembre 2020, en attente de retour du concessionnaire.

- M. Rachine "Bar du port" pour l'occupation d'une terrasse quai des Américains l'échéance est fixée au 31 décembre 2020, en attente de retour du concessionnaire.

- M. Sehier "Yacht Club pour l'occupation d'une terrasse promenade Barbey d'Aurevilly, en cours de renouvellement, en attente de retour du concessionnaire.

- La petite boutique des délices pour l'occupation d'une parcelle quai des Américains l'échéance est fixée au 31 décembre 2020, en attente de retour du concessionnaire.

- M. Lecardonnel "Sas Kermarée" pour l'occupation d'une parcelle quai Valmy, l'échéance est fixée au 31 décembre 2022, en attente de retour du concessionnaire.

c) Police

Par arrêté n° ARR-2022-197 du 30 juin 2022, le président du conseil départemental a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Barneville-Carteret.

Par arrêté n° 2023-APN-014 en date du 3 février 2023, le président du conseil départemental de la Manche a accordé au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche, une dérogation annuelle afin d'effectuer des entraînements de plongées à l'intérieur des limites administratives du port de Carteret.

d) Sûreté

Par arrêté en date du 9 avril 1998, le président du conseil général de la Manche a approuvé le projet de clôture de la zone sous douane du port de commerce de Barneville-Carteret.

Par arrêté préfectoral du 16 décembre 2019 n° 32/2019/SIPC, le préfet de la Manche a défini l'installation portuaire du port de Barneville-Carteret soumise au code ISPS.

Par arrêté préfectoral n° 33-2019 en date du 9 janvier 2020, le préfet de la Manche a délimité les zones d'accès restreint à l'intérieur des limites de l'installation portuaire du port départemental de Barneville-Carteret.

II - DOMAINE ECONOMIQUE

Données partielles établies depuis le 01 janvier 2023 (données concessionnaire arrêtées au 30 septembre 2023)

a) Port de pêche (données concessionnaire)

- nombre de navires professionnels recensés : **17**

- nombre de navires professionnels de passage recensés : **0**

b) Port de commerce

Passages (données concessionnaire)

Passages effectués par la compagnie Manche Iles Express : **9 835**

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Total
2022	341	686	680	422	2313	894	/	5 336
2023	/	820	2 297	1 745	4 494	479		9 835

Fret (données concessionnaire)

Navires de pêche Anglo-Normands : **52,119 t - 87 navires (escales)** (75,632 t en 2022)

c) Port de plaisance :

Port de plaisance locations depuis le 1^{er} janvier 2023 :

	2022	2023	Port des Américains
Bassin à flot à l'année	611 + 21 ponton pilo	622 + 20 ponton pilo	
Bateaux visiteurs	1325	795	
Nuitées visiteurs	3642	2 899	
Zone d'échouage à l'année	5	6	
Zone d'échouage saison	0	0	

Répartition visiteurs par nationalité

	2022	2023
Française	424	162
Anglaise	191	130
Guernesaise	245	160
Jersiaise	357	225

autres (belge, hollandaise, allemande...)

107

118

III - DOMAINE TECHNIQUE (données concessionnaire)

Travaux d'investissement 2023 :

Travaux et investissements réalisés par la SPL depuis juin 2023

Désensablement mars 2023	124 266 € HT
Etudes pour autorisation de dragage	22 631 € HT

Une présentation des travaux réalisés en 2023 sera effectuée en séance.

Travaux et investissements envisagés par la SPL pour 2024

Travaux d'extension du bureau du port tranche 2024	750 000 €
Désensablement 2024	100 000 €
Comblement cavité quai de commerce et réfection platelage de la digue	25 000 €
Changement ponton K et bornes G à K (71 bornes) sous réserve de subventions transition écologique	401 000 €
Achat d'un semi rigide à propulsion électrique (sous réserve de subventions transition écologique)	51 000 €
Suivi environnemental annuel extension port (sur 5 ans)	45 000 €
Tranche 2024 dragage du port	400 000 €
	1 772 000 €

IV - BUDGETS

Une présentation du budget prévisionnel 2024, annexé au présent rapport sera effectuée en séance.

V - TARIFS PORTUAIRES

La grille tarifaire 2024 est construite sur la base des indexations prévues aux contrats de concessions confiés par le Département, à savoir une augmentation en moyenne des tarifs de 4,77 % par rapport à 2023 validés par le conseil d'administration de la SPL des ports de la Manche le 9 novembre 2023.

Une présentation des tarifs portuaires, annexés au présent rapport sera effectuée en séance.

VI - APPROBATION DU PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

Une présentation du plan de réception et de traitement des déchets, annexé au présent rapport sera effectuée en séance.